



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 13212

Numéro SIREN : 432 510 345

Nom ou dénomination : 123 INVESTMENT MANAGERS

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2017 sous le numéro de dépôt 13584



1701360201

DATE DEPOT : 2017-02-07

NUMERO DE DEPOT : 2017R013584

N° GESTION : 2000B13212

N° SIREN : 432510345

DENOMINATION : 123 INVESTMENT MANAGERS

ADRESSE : 94 rue de la Victoire 75009 Paris

DATE D'ACTE : 2017/01/11

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE MEMBRE(S) DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Pse du n. 1-2017  
CV

00513212  
CERTIFIE CONFORME

**123 VENTURE**

Société Anonyme au capital de 534 706 euros  
Siège social : 94, rue de la Victoire – 75009 PARIS  
RCS PARIS 432 510 345

Greffe du tribunal  
de commerce de Paris  
Service du R.C.S.

Dossier 07 FEV. 2017  
déposé le

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
EN DATE DU 11 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze janvier,  
A onze heures, au siège social,

Les actionnaires de la société 123 Venture (ci-après « la Société ») se sont réunis sur convocation du Directoire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre remise en mains propres contre décharge.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires en entrant en séance.

Monsieur Olivier Goy prend la présidence de l'assemblée en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Madame Estelle Dolla et Monsieur Xavier Anthonioz-Rossiaux, en qualité de représentant de la société Asco Capital, actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix (après la société Capucines Capital Partners, dont Monsieur Olivier Goy est le représentant légal) et acceptants, sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

Monsieur Paul de la Poix de Fréminville est désigné par le bureau ainsi composé comme secrétaire.

PRICEWATERHOUSE COOPERS, Commissaires aux comptes, régulièrement convoqué est absent.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée valable par les membres du Bureau, que les actionnaires possédant 53 470 592 actions sur les 53 470 600 actions composant le capital social sont présents ou représentés. L'Assemblée est alors déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le rapport du Directoire ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que le rapport du Directoire, le texte des projets de résolutions, ainsi que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation à l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

12  
12

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- POINTS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :
  - Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 « Dénomination » des statuts ;
- POINTS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :
  - Démission de Monsieur Philippe Meylan du Conseil de Surveillance ;
  - Nomination de Messieurs Barthélémy Renaudin et Jean-Philippe Olivier au Conseil de surveillance ;
  - Pouvoirs en vue des formalités.

Puis il donne lecture du rapport du Directoire et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Enfin, la discussion est ouverte et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

## 1. RESOLUTION RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour :

- la dénomination suivante : « 123 Investment Managers » ;
- et le sigle correspondant suivant : « 123 IM ».

En conséquence, l'article 3 « Dénomination » des statuts a été modifié comme suit :

#### « Article 3 - Dénomination »

*La Société a pour dénomination :*

*« 123 Investment Managers »*

*Et pour sigle :*

*« 123 IM »*

*Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance ».*

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Handwritten marks and initials at the bottom right of the page, including a checkmark, the number 2, and other illegible scribbles.

## 2. RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe Meylan de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance à compter de la présente assemblée.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer, à compter de la présente assemblée, pour une durée de 6 années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à se prononcer sur les comptes de l'année 2022 :

- Monsieur Barthélémy Renaudin, né le 14 juillet 1978 à Limoges, demeurant 179, Boulevard Pereire – 75017 Paris ;
- Monsieur Jean-Philippe Olivier, né le 24 juillet 1974 à Moulins, demeurant 2, rue Herran – 75016 Paris.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Goy

Les Scrutateurs  
Madame Dolla

Le Secrétaire

Monsieur de la Poix de Fréminville

Monsieur Anthonioz-Rossiaux